

## Fluide d'échappement diesel (FED)

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Fluide d'échappement diesel (FED)
<b>Autres moyens d'identification</b>	55-124AIR, 55-124C, 55-125AIR, 55-125BTG, 55-125H2B, 55-125MER, 55-126AIR, 55-126C, 55-126MER, 55-126STPDES, 55-129AIR, 55-129AIR-1000, 55-129AIR-1250, 55-129AIR-RPV, 55-129H2B, 55-129H2B-1000, 55-129H2B-1000T, 55-129H2B-RPV, 55-129H2B-RPV-T, 55-129H2B-R-RET, 55-129H2B-RSV, 55-129H2B-RSV-T, 55-129H2B-T, 55-129OLD-1000, 55-129OPW-1250, BULK-DEF
<b>Usage recommandé</b>	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Fabricant / Fournisseur</b>	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
<b>Numéro de la FDS</b>	1519

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du SGH

Irritation cutanée - catégorie 3; Irritation oculaire - catégorie 2B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :  
Attention

Mention de(s) danger(s) :

H316 Provoque une légère irritation cutanée.  
H320 Provoque une irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P261 Éviter de respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.  
P264 Bien se laver les mains après avoir manipulé.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention :

---

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Date de préparation le 13 août, 2015

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Dispose of contents/container in accordance with applicable regional, national and local laws and regulations.

**Autres dangers**

Sans objet.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ne contient pas d'ingrédients nocifs. Mélange:

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

##### Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes. Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir.

##### Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

##### Commentaires sur les premiers soins

Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

---

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Page 02 de 08

Date de préparation le 13 août, 2015

## Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Organes cibles

Yeux, système respiratoire, peau.

#### Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Dermatite.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas. Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants.

### Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Date de préparation le 13 août, 2015

interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

#### **Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

Pas disponible.

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

Le niveau de risque de ce produit est relativement bas. Une ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

### **Mesures de protection individuelle**

#### **Protection des yeux et du visage**

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

#### **Protection de la peau**

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

#### **Protection des voies respiratoires**

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Propriétés physiques et chimiques de base**

<b>Apparence</b>	Liquide claire.
<b>Odeur</b>	S'apparentant à de l'ammoniac
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	9 - 10 (100% solution)
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	-11.5 °C (11.3 °F) (fusion); -11.5 °C (11.3 °F) (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet

---

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Page 04 de 08

Date de préparation le 13 août, 2015

<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1
<b>Solubilité</b>	Très soluble (plus de 50 g/100 mL) dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); 1.4 mPa.s à 20 °C (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Poids moléculaire</b>	Sans objet

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Inconnu.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

### Conditions à éviter

Contamination. Hautes températures. Eau, teneur en eau ou humidité. Températures au-dessus de 135.0 °C (275.0 °F)

### Matériaux incompatibles

Réagit explosivement avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Non corrosif pour les métaux.

### Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Urea		8471 mg/kg (rat)	> 21000 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

### Corrosion/Irritation Cutanée

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation.

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Date de préparation le 13 août, 2015

Page 05 de 08

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

### Inhalation

Peut être nocif À fortes concentrations selon les données chez l'humain. Irritation du nez et de la gorge.

### Absorption par la peau

Sans danger selon les données chez l'humain.

### Ingestion

Sans danger d'après les tests sur les animaux.

## Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Peut causer À la suite d'un contact cutané : dermatite.

Peut causer En cas d'inhalation : à fortes concentrations irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé. Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Urea	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

N'est pas un cancérogène.

## Toxicité pour la reproduction

### Développement de la progéniture

Ne nuit pas à l'enfant en gestation.

### Fonction sexuelle et la fertilité

Ne cause pas d'effets sur les fonctions sexuelles et la fertilité.

### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas un mutagène.

## Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Urea	Pas disponible	Pas disponible		

#### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Urea	Pas disponible		Pas disponible	

## Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Date de préparation le 13 août, 2015

### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

### **Les méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Dangers pour l'environnement** Sans objet

**Précautions spéciales concernant le transport** Sans objet

**Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)**

Sans objet

## **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

### **Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

### **États-Unis**

**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Date de préparation** le 13 août, 2015

**Autres informations** Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis** Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce

---

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Date de préparation le 13 août, 2015

document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

---

Identificateur du produit : Fluide d'échappement diesel (FED)

FDS No.: 1519

Page 08 de 08

Date de préparation le 13 août, 2015